

Anne DUBOIS



## Liste des pièces à fournir pour la location

### Le futur locataire :

Les revenus doivent être supérieurs ou égaux à 3 fois le montant du loyer. Un garant sera exigé. Ce dernier devra également être employé sous contrat à durée indéterminée et avoir des revenus supérieurs ou égaux à trois fois le montant du loyer.

### Le candidat locataire devra fournir :

- 1) Fiche de renseignement, disponible sur notre [site internet](#).
- 2) Copie du livret de famille.
- 3) Photocopie Recto/Verso d'une pièce d'identité(c.n.i,passeport,titre de séjour...).
- 4) Un RIB.
- 5) Trois dernières quittance de loyers.
- 6) Les trois derniers bulletins de salaires ou justificatifs de revenus.

Le garant : doit être en CDI sans période d'essai ni de licenciement et ses revenus doivent être supérieurs ou égaux à 3 fois le montant du loyer.

### Il devra alors fournir :

- 1) Fiche de renseignement disponible sur notre [site internet](#).
- 2) Un RIB.
- 3) Photocopie Recto/Verso d'une pièce d'identité(c.n.i, passeport, titre de séjour...).
- 4) Un justificatif de domicile.
- 5) Trois dernières quittance de loyer.
- 6) Les trois derniers bulletins de salaires.

**22 rue du Maréchal Joffre, BP 81, 59530 LE QUESNOY**

**Tel. : 03.27.20.54.02. – Fax : 03.27.20.54.03. – [www.merlin-notaire.com](http://www.merlin-notaire.com)**

(près de la mairie )

ouvert de 8 à 12 h et de 14 à 18 h sauf le vendredi 17 h  
et le samedi matin sur rendez-vous pour le service immobilier